

Le Chèque-Vacances : le bon plan pour l'été !



Les vacances d'été apportent leur lot de moments de détente et de plaisir en famille : se balader à vélo sur le bord de mer, partager un pique-nique dans un coin de nature ou encore découvrir le charme des côtes sur un bateau.

Les mille et un usages du Chèque-vacances

Réserver un séjour à l'hôtel, prendre un billet de train, redécouvrir le Louvre ou le Quai Branly, s'envoler pour Europa Park en Allemagne, s'offrir un dîner au restaurant, une place de concert ou encore un baptême de l'air... le Chèque-Vacances s'adapte à toutes les envies. Il permet de payer les dépenses de vacances et de loisirs, sous la forme de coupures de 10, 20, 25 ou 50€.

Où l'utiliser ? Chez plus de 200 000 professionnels du tourisme et des loisirs situés partout en France, territoires d'outremer compris. Le Chèque-Vacances offre ainsi une grande liberté d'utilisation, sans pour autant faire souffrir le porte-monnaie.

Découvrez aussi le e-Chèque-Vacances !



Pour faciliter la vie, l'ANCV a créé le e-Chèque-Vacances. Ses atouts ? Simplicité, sécurité, liberté et rapidité. En effet, ce titre permet de réserver et de payer les prestations touristiques directement en ligne, en toute sécurité. Il est possible de cumuler plusieurs e-Chèques-Vacances et de compléter le paiement par carte bancaire pour régler une même prestation.

Rendez-vous dès maintenant sur <http://guide.ancv.com/ou-utiliser-mes-e-cheques-vacances> pour découvrir l'ensemble des sites internet qui acceptent ce titre.



A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public qui accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre tout en soutenant le développement de l'économie touristique des territoires. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions. Elle est placée sous la double tutelle des ministres en charge du tourisme et de l'économie et des finances.

Pour accomplir sa mission, l'ANCV déploie le Chèque-Vacances. Représentant 1,6 milliard de volume d'émission en 2017, les Chèques-Vacances servent à régler des prestations de transport, d'hébergement, de restauration et de loisirs à plus de 200 000 prestataires nationaux conventionnés.

Aujourd'hui entièrement autofinancée, l'Agence consacre ses excédents de gestion à des programmes d'action sociale qui permettent de soutenir le départ en vacances de populations en difficulté. L'Agence contribue ainsi à des objectifs sociaux plus larges (mieux vivre ensemble, bien vieillir, insertion sociale, acquisition d'autonomie, ...). Elle soutient également la rénovation d'hébergements touristiques dont les exploitants s'engagent pour rendre les vacances accessibles aux plus fragiles.

Contacts presse :

Muriel Droin (ANCV) – 01 34 29 51 94 – mdroin@ANCV.fr

Anissa Bouam (Grayling) – 01 55 30 70 98 – anissa.bouam@grayling.com